

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Guillaume Roy

<https://www.cadre21.org/membres/4ce886a8f084e562afdd188e>

Date d'obtention : 2024-02-21 14:48:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode comporte une trousse qui encadre les différentes étapes à suivre.

La méthode fait la distinction entre un geste impulsif et un geste malveillant.

La méthode propose une grille d'évaluation de la gravité de l'incident selon 4 aspects : l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

La méthode implique les différents acteurs du cadre légal dont : l'école, les directions, les policiers, les jeunes et les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'avoir une procédure claire et encadrée afin d'orienter mes actions dans le sens d'une intervention valide et exempte de gestes ou d'actions erronées sur le plan légal.

Elle m'aidera à me positionner et à me diriger pour que mes interventions respectent le cadre légal.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter la consultation des photos ou des vidéos.

Agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou vidéos.

Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués.